

# **Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire du CPA**

## **Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire du CPA**

### **Résolution n°1 : Autorisation de dissolution de filiale « Eurl CPA Print » et la réintégration de son activité au sein de la Banque.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du CPA, après avoir pris connaissance des résolutions du Conseil d'Administration du 08 novembre 2025 et du 23 avril 2026 :

- Décide d'autoriser la dissolution de filiale « Eurl CPA - Print », dont le capital social est détenu à 100% par le CPA, et la réintégration de son activité au sein de la Banque sous la forme d'une fusion par absorption ;
- Mande le Conseil d'Administration à l'effet d'élaborer un projet de fusion précisant les modalités de mise en œuvre ;
- Mande les Commissaires aux Comptes de la Banque à l'effet d'établir un rapport spécial sur cette opération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Résolution n° 2 : Publicité légale**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du CPA, donne pouvoirs au porteur habilité par le Conseil d'Administration de la Banque, à l'effet de remplir toute formalité légale de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.